

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	04	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	038	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.6.1	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_121-DE Institutions et vie politique Exercice des mandats locaux Indemnités aux élus

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Marc DUGROS
M. José-Louis PEREIRA
Mme Pascale RIVIERE

Ont donné procuration :

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Bernard LERICHE

Objet : Etat annuel des indemnités perçues par les élus

RAPPORTEUR : Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, a instauré l'obligation pour les collectivités, d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT précise que :

« Chaque année, les communes établissent un état des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes perçues de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal de Lectoure est le suivant :

Commune de LECTOURE						
Etat récapitulatif annuel des indemnités de fonctions brutes perçues par les élus municipaux (Article L.2123-24-1-1 du CGCT)						
Nom et prénom	Commune Exercice 2025	SIDEL	SIAEP du Lectourois	SIVOM	CCLG	Total annuel
BALLENCHIEN Xavier	22 122.84 €				19 237.20 €	41 360.04 €
DELACOSTE Jean-Yves	6 905.64 €	5 051.04 €				11 956.68 €
GALOIX André	6 905.64 €					6 905.64 €
LAGARDERE Marie-Hélène	6 905.64 €		3 339.36 €			10 245.00 €
MANISSOL Valérie	6 905.64 €				8 138.00 €	15 043.64 €
MATTIUSSI Éric	6 905.64 €					6 905.64 €
PREVITALI Christiane	5 025.77 €					5 025.77 €
SCHAAP Odile	6 905.64 €					6 905.64 €
VAN DEN BON Joël	6 905.64 €					6 905.64 €
AVID Muriel	2 959.56 €					2 959.56 €

Le conseil municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Bernard LERICHE



(Handwritten signature of Bernard Leriche)

Le Maire,
Julien PELLICER

(Handwritten signature of Julien Pellicer)



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026